



Comment procéder pour l'installation d'une pompe à chaleur (PAC) ?

Bases légales

Loi sur la protection de l'environnement (LPE)
Règlement d'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (RVLPE)
Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB)
Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC)
Règlement d'application de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (RLATC)
Tous les règlements communaux y afférents (police des constructions, ...)

Généralités

Sur le territoire de la commune de Tévenon, seules des pompes à chaleur (PAC) air/eau sont autorisées.

L'installation d'une telle pompe est soumise à une demande à la Municipalité. Sur la base d'un dossier établi par le demandeur, celle-ci décidera définitivement de la marche à suivre.

Demande de permis de construire (dossier)

La demande d'installation d'une pompe à chaleur air – eau doit être composée des documents suivants :

- Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau (formulaire « Cercle bruit »)
- Plan de situation (emplacement exact de la PAC, éloignement de la PAC par rapport à la construction d'habitation la plus proche, etc)
- Documentation technique de l'installation prévue, y compris celle d'éventuelles mesures techniques d'atténuation (saut de loup, silencieux, grille, capot d'insonorisation, paroi, etc.)
- Tout autre document utile à l'examen de la demande d'installation

Formulaire et documentation à disposition

Formulaire (en ligne uniquement)

Attestation respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau :

<https://www.fws.ch/fr/nos-services/cercle-bruit/>

Documentation

Evaluation acoustique des pompes à chaleur air/eau (Aide à l'exécution et au remplissage du formulaire)

Téléchargeable sous <https://www.fws.ch/fr/nos-services/cercle-bruit/>

Liens utiles

Infos Antibruit

<http://www.laerm.ch/fr/page-dacceuil.html>

Association CercleBruit

<http://www.cerclebruit.ch/?inc=home&lang=fr>

Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur

<https://www.fws.ch/fr/>